



Protocole sanitaire dans le cadre de la crise liée à la COVID-19 Mise à jour du 14 mars 2022

Objectifs :

- **Eviter la transmission** du COVID_19 au sein du lycée.
- **Sécuriser** les élèves, les étudiants, les familles et les personnels.

Références :

- **Guide ministériel relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte du COVID-19, année scolaire 2021-2022, niveau 1.**

Cible :

- **Les personnels** du lycée.
- **Les élèves et les étudiants.**
- **Les parents d'élèves et d'étudiants.**
- **Les personnes extérieures** au lycée dès leur entrée au sein de l'établissement.

1 - Définition du cadre pédagogique

Tous les élèves et les étudiants suivent leurs cours en présentiel.

2 - Conditions d'accès à l'établissement

Les personnels, les élèves, les étudiants et, plus généralement, toutes les personnes évoluant au sein du lycée **ont l'obligation de :**

- **En cas de symptômes évocateurs de la covid 19 ou de fièvre (38 °C ou plus), ne pas se rendre au lycée.** Prendre avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre.

À noter : en cas de COVID, il est impératif de prévenir le lycée.

- **Se laver les mains** dès son arrivée au lycée.
- **Respecter les gestes barrières :**
 - **Se laver les mains plusieurs fois par jour** à l'eau et au savon pendant trente secondes ou, à défaut, avec une solution hydro-alcoolique.
 - **Tousser ou éternuer dans son coude.**
 - **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** ; le jeter immédiatement à la poubelle et se laver les mains à nouveau.
 - **Eviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche.
 - **Ne pas se serrer la main ; ne pas s'embrasser.**
 - **Maintenir une distance de sécurité** d'un mètre avec les autres personnes dès lors que l'espace le permet.
- **Disposer de leur matériel personnel** : les prêts et échanges sont proscrits.

À noter, le port du masque n'est plus obligatoire en intérieur et en extérieur. Cependant, les personnes qui souhaitent continuer à le porter en ont la possibilité.

De plus, **le port du masque est recommandé :**

- Pendant les sept jours suivant une période de confinement du fait de la COVID 19.
- Pendant les sept jours suivant un contact avec un cas de COVID 19 confirmé.

Pour plus de détails, consulter les protocoles ci-dessous :

[Annexe 1 protocole accès élèves étudiants personnels.pdf](#)

3 - Procédure de gestion d'une suspicion ou d'un cas de COVID

Dès lors qu'un élève ou un étudiant présentent des symptômes évocateurs de la COVID, il est immédiatement mis à l'isolement à l'infirmerie avec un masque.

Les parents ou les responsables légaux sont immédiatement appelés afin de venir chercher l'élève ou l'étudiant.

À son arrivée, il est rappelé au parent ou au responsable légal d'éviter tout contact et de prendre l'attache de son médecin traitant.

En cas de cas de COVID avéré :

- **L'élève ou l'étudiant ayant un schéma vaccinal complet ne pourra réintégrer le lycée qu'après une période d'isolement de sept jours**, période ramenée à cinq jours en cas de test PCR ou antigéniques au bout de cinq jours.

- **L'élève ou l'étudiant n'ayant pas un schéma vaccinal complet ne pourra réintégrer le lycée qu'après une période d'isolement de dix jours**, période ramenée à sept jours en cas de test PCR ou antigéniques au bout de sept jours.

Les familles ou les responsables légaux peuvent être aidés dans ces démarches par les infirmières du lycée joignables au 02.38.79.56.10.

En cas de test COVID positif, prévenir le lycée qui informera les services académiques. La conduite à tenir sera fonction des consignes des autorités sanitaires.

Dans le cas où un adulte de l'établissement est concerné, la procédure est identique. Si le retour à domicile n'est pas possible immédiatement, l'adulte est mis à l'isolement à l'infirmierie jusqu'à son départ du lycée.

4 - Cas contacts à risque

En cas de cas confirmé de COVID 19 dans une classe ou dans un groupe tous les élèves de la classe ou du groupe sont considérés comme contacts à risque qu'ils portent ou non un masque.

Lorsqu'un élève ou un étudiant est déclaré cas contact à risque :

- Qu'il soit vacciné ou non, il poursuit ses cours en présentiel et réalise un autotest deux jours après le dernier contact avec le cas confirmé.
- S'il a eu la COVID 19 depuis moins de deux mois, il n'est pas soumis au test.

Dans le cas où un adulte de l'établissement est concerné, la procédure est identique.

5 - Détermination d'une organisation propre à assurer les mesures de distanciation et les gestes barrières

- **Entrées et sorties de l'établissement des élèves et des étudiants**

- **Entrée et sortie par le 18 rue Emile Zola et le 19 ter rue Vignat.**
- **Possibilité de sortie en dehors des horaires d'ouverture des grilles pour tous (élèves et étudiants) par le tourniquet du 18 rue Emile Zola.**

- **Entrées et sorties de l'établissement des personnels**

Les personnels accèdent au lycée par le 2bis rue Marcel Proust, par le parking Proust, par le parking commun avec le lycée Benjamin Franklin ou par les entrées des élèves et des étudiants.

Les personnels utilisant le parking Proust doivent obligatoirement passer par le passage entre le bâtiment G (Direction et Intendance) et le bâtiment A afin de se laver les mains, une fois leur véhicule garé.

- **Entrée et sortie des personnes extérieures à l'établissement**

Les personnes extérieures au lycée entrent et sortent obligatoirement par le 2 bis rue Marcel Proust.

- **Circulation dans les bâtiments et dans l'établissement**

Dans les couloirs, la circulation à droite est préconisée.

À l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, **une distanciation sociale d'un mètre doit être strictement respectée** dès lors que l'espace le permet.

Concernant l'entrée et la sortie des bâtiments, les élèves et les étudiants doivent impérativement se répartir sur les différents points d'accès aux bâtiments et aux étages. Cela est particulièrement important pour le bâtiment C : les élèves qui ont cours dans les salles de 0 à 5 entrent et sortent côté préau, les élèves qui ont cours dans les salles 6 à 12 entrent et sortent côté portail Vignat.

- **Fréquence du lavage des mains et mise à disposition de gel hydro alcoolique**

Le lavage des mains doit être réalisé aussi souvent que possible et *a minima*, à l'arrivée dans l'établissement, à l'entrée dans la classe ou dans la salle d'étude ou de détente ou dans la salle d'examen, avant et après chaque repas, après le passage aux toilettes et avant de quitter l'établissement ou en arrivant au domicile

À toutes les entrées, les élèves, les étudiants, les personnels et les personnes extérieures auront la possibilité de se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro alcoolique.

Dans la mesure où il n'est pas possible d'associer une salle de classe à une classe, chaque élève et étudiants aura l'obligation de se laver les mains au gel hydro alcoolique à l'entrée dans la salle de classe. À cet effet, du gel hydro alcoolique est mis à disposition dans chaque salle de classe.

- **Ressources humaines**

Des assistants d'éducation sont chargés de faire respecter les gestes barrières aux entrées de l'établissement, dans l'établissement, devant les services et bureaux recevant de nombreuses personnes.

Plus généralement, **tous les personnels du lycée sont susceptibles d'intervenir afin de sensibiliser** les élèves, les étudiants et les personnes convoquées par le lycée au respect des gestes barrières.

6 - Accès aux différents services de l'établissement

- **Restauration**

La restauration scolaire est ouverte aux élèves, aux étudiants et aux personnels.

À l'arrivée aux bornes de contrôle puis à la sortie de la salle de restauration, le lavage des mains au gel hydro alcoolique est obligatoire.

Le « salades bar » est fermé. Les couverts, serviettes et pains sont distribués par un personnel du lycée. Les entrées, plats chauds, fromages, laitages et desserts sont mis à disposition usagers du service de restauration. Il est de la responsabilité de ces derniers de ne toucher que ce qu'ils prennent.

Les élèves et les étudiants se répartissent sur trois services : de 11 heures 30 à 12 heures 15, de 12 heures 15 à 13 heures et de 13 heures à 13 heures 30.

Des zones par niveau sont déterminées. Les élèves et les étudiants se placent dans la zone correspondant à leur niveau.

Les tables sont désinfectées régulièrement après chaque service.

- **Hébergement**

L'internat est ouvert aux élèves et étudiants internes de l'établissement sous réserve du respect des gestes barrières.

Plus généralement, les consignes telles qu'indiquées dans le protocole relatif à l'internat doivent être respectées.

[Annexe 2 protocole internat.pdf](#)

- **Centre de Documentation**

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) est ouvert au public.

À l'entrée et à la sortie du Centre de Documentation, le lavage des mains au gel hydro alcoolique est obligatoire.

- **Direction, services de vie scolaire, scolarité, intendance**

Ces services sont ouverts aux usagers et au public extérieur.

Seules les personnes concernées sont autorisées à être dans le bureau. L'attente se fait à l'extérieure du bureau en respectant les distances de sécurité.

- **Infirmierie**

L'infirmierie est ouverte aux élèves et aux étudiants.

Devant l'entrée de l'infirmierie, se laver les mains avec le gel hydro-alcoolique puis appeler les infirmières via la sonnette "Urgence infirmierie" marquée d'une flèche rouge.

Une fois l'autorisation de monter obtenue, emprunter l'escalier menant à l'infirmierie sans toucher les poignées de porte et les rampes.

En haut de l'escalier, se laver les mains à l'eau et au savon (première porte à gauche) puis attendre d'être invité à entrer dans le poste de soin.

En quittant l'infirmierie, se laver les mains avec le gel hydro-alcoolique et revenir vers le bâtiment A en respectant le sens de circulation indiqué par un fléchage.

- **Salles des personnels**

Les salles des personnels sont ouvertes.

Les utilisateurs ont l'obligation de se laver les mains en entrant et de désinfecter la zone qu'ils ont occupé en sortant.

L'utilisation des équipements communs comme les micro-ondes ou les distributeurs de café est possible.
Un lavage des mains à l'eau et au savon ou au gel hydro alcoolique et une désinfection des points de contact avant et après usage est obligatoire

- **Cafétéria**

La cafétéria est ouverte mais sans consommation de boisson ou de nourriture.

7 - Utilisation des équipements communs

L'utilisation d'équipements communs suppose de se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro-alcoolique avant et après utilisation et de désinfecter l'équipement avant et après utilisation :

- **Copieurs :**
 - **Avant utilisation**, se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro-alcoolique et désinfecter le pavé de commande à l'aide d'une lingette désinfectante.
 - **Après utilisation**, désinfecter le pavé de commande à l'aide d'une lingette désinfectante et se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro-alcoolique.
- **Ordinateurs, téléphones communs, équipements communs :**
 - **Avant utilisation**, se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro-alcoolique, nettoyer le clavier, la souris, le téléphone ou l'équipement à l'aide des lingettes désinfectantes ou de spray désinfectant.
 - **Après utilisation**, nettoyer le clavier la souris, le téléphone ou l'équipement à l'aide des lingettes désinfectantes ou de spray désinfectant., puis se laver les mains au gel hydro-alcoolique.

8 - Entretien des locaux

- **Nettoyage, désinfection et aération des locaux occupés** (salles de classe, salles d'examen, bureaux, ...) quotidiennement le matin ou le soir.
- **Aération des salles de classes, des salles d'examen et des différents espaces** au moins quinze minutes, avant l'arrivée des élèves et des étudiants, à chaque inter cours et pause méridienne **et a minima toutes les heures**. Plus généralement, il est recommandé de laisser les fenêtres ouvertes dès lors que les conditions météorologiques le permettent.
- **Nettoyage, désinfection et aération des sanitaires quotidiennement** le matin et à la pause méridienne.
- **Désinfection régulière des points de contact** notamment, poignées de porte, rampes d'escalier, interrupteurs, bouton d'ascenseurs...

Pour plus de détails, consulter le protocole :

[Annexe 3 protocole entretien locaux.pdf](#)

9 - Formation et Communication

- **Diffusion du protocole, des annexes et des plans de circulation** via Pronote, mail et site du lycée.
- **Mise en place d'un accueil des personnels, des élèves et des étudiants** : rappel des gestes barrières, présentation du protocole et plus particulièrement des plans de circulation.
- **Affichage des affiches rappelant les gestes barrières** dans les différents locaux de l'établissement.
- **Rappel des gestes barrières et de certains points du protocole sur les écrans** de diffusion du lycée.



Annexe_1

Protocole d'accès des élèves, des étudiants, des personnels et des personnes extérieures au lycée Pothier

COVID_19

1 - Principes généraux :

- **Respect des gestes barrières :**
 - **Se laver les mains plusieurs fois par jour** à l'eau et au savon pendant trente secondes ou, à défaut, avec une solution hydro-alcoolique.
 - **Tousser ou éternuer dans son coude.**
 - **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** ; le jeter immédiatement à la poubelle et se laver les mains à nouveau.
 - **Eviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche.
 - **Ne pas se serrer la main ; ne pas s'embrasser.**
 - **Maintenir une distance de sécurité** d'un mètre avec les autres personnes dès lors que l'espace le permet.

2 - Avant de se rendre au lycée :

- **En cas de symptômes évocateurs de la covid 19 ou de fièvre (38 °C ou plus), ne pas se rendre au lycée.** Prendre avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre.
- **En cas de COVID**, prévenir le lycée.

3 - En arrivant au lycée :

- **Se laver les mains** avec du savon selon la procédure ci-dessus ou à défaut avec du gel hydro-alcoolique.

4 - Dans le lycée :

- **Appliquer les gestes barrières** tels que décrits ci-dessus.
- Dans le cas où l'ordinateur est partagé, **désinfecter le clavier et la souris avant et après usage.**
- **Identifier son matériel et ne pas se le prêter.**
- **Avant de toucher et après avoir touché du matériel ou des objets manipulés par des personnes successivement**, se laver les mains.

Le port du masque est recommandé :

- Pendant les sept jours suivant une période de confinement du fait de la COVID 19.

- Pendant les sept jours suivant un contact avec un cas de COVID 19 confirmé.

5 - En quittant le lycée :

- **Se laver les mains** avec du savon selon la procédure ci-dessus ou à défaut avec du gel hydro-alcoolique.



Annexe_2

Fonctionnement de l'internat

COVID_19

1 - Accès à l'internat et modalités

- **À destination des élèves et des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles internes** du lycée Pothier.
- **Respect des gestes barrières :**
 - **Se laver les mains plusieurs fois par jour** à l'eau et au savon pendant trente secondes ou, à défaut, avec une solution hydro-alcoolique.
 - **Tousser ou éternuer dans son coude.**
 - **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** ; le jeter immédiatement à la poubelle et se laver les mains à nouveau.
 - **Eviter de se toucher le visage**, en particulier le nez et la bouche.
 - **Ne pas se serrer la main ; ne pas s'embrasser.**
 - **Maintenir une distance de sécurité** d'un mètre avec les autres personnes.
- **Obligation d'apporter gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes et/ou spray désinfectant** pour l'entretien des surfaces des chambres chez les garçons et les filles, des douches, chez les filles.

2 - Organisation

- **À l'entrée de l'internat, lavage des mains obligatoire** avec le gel hydro-alcoolique.
- **À l'intérieur des chambres**, veiller à respecter la distance de sécurité.
- **Avant et après usage des parties communes (sanitaires, douches...)**, se laver les mains à l'eau et au savon ou au gel hydro alcoolique.
- **Le matin, avant de quitter la chambre, ouvrir les fenêtres** pour procéder à son aération. **Le soir, avant de se rendre à la restauration, puis avant l'extinction des lumières**, procéder de la même façon
- **Mise en place d'une information spécifique** sur le respect des gestes barrières et la nécessité d'aérer régulièrement les chambres.

- **L'usage des équipements communs mis à disposition le week-end (four micro-onde, frigidaire...)** est strictement encadré :
 - **Nettoyage des mains** à l'eau et au savon ou au gel hydro alcoolique avant et après usage des équipements communs.
 - **Désinfection des points de contact** des équipements communs avant et après usage.



Annexe_3

Entretien des locaux

COVID_19

1 - Bureaux et salles de classe

- **Aération des pièces**, quinze minutes minimums à l'arrivée des élèves et des étudiants, à chaque intercourts et pause méridienne **et a minima, toutes les heures**.
- **Balayage en utilisant les gazes**. L'utilisation de l'aspirateur n'est pas autorisée.
- **Nettoyage, lavage et désinfection des surfaces** (mobilier, sol, surfaces verticales, poignées de portes et de fenêtres) en utilisant le produit nettoyant et désinfectant à la norme EN14476, en pulvérisation pour les claviers d'ordinateur.
- **Nettoyage et désinfection obligatoires de tous les points de contact manuels** (poignées de porte, interrupteurs) plusieurs fois par jour.
- **Réaliser le nettoyage** en commençant par les zones les plus propres et en terminant par les zones les plus sales.
- **Changement des sacs poubelles tous les jours après les avoir refermés** avec le cordon fourni à cet effet.

2 - Circulations : couloirs et escaliers

- **Aération**, quinze minutes minimum plusieurs fois par jour **et a minima, toutes les heures**.
- **Balayage en utilisant les gazes**. L'utilisation de l'aspirateur n'est pas autorisée.
- **Nettoyage, lavage et désinfection des surfaces** (sol, surfaces verticales, rampes d'escalier, poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur) en utilisant le produit nettoyant et désinfectant à la norme EN14476.
- **Nettoyage et désinfection obligatoires de tous les points de contact manuels** (rampes d'escaliers, poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur) plusieurs fois par jour.
- **Réaliser le nettoyage** en commençant par les zones les plus propres et en terminant par les zones les plus sales.
- **Changement des sacs poubelles tous les jours après les avoir refermés** avec le cordon fourni à cet effet.

3 - Sanitaires

- **Aération** de quinze minutes minimum plusieurs fois par jour **et a minima, toutes les heures**.
- **Lavage et désinfection** des sols, surfaces verticales, toilettes, urinoirs, chasses d'eau, lavabos, robinets, loquets, poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs.

- **Nettoyage et désinfection obligatoires de tous les points de contact manuels** (chasses d'eau assises de toilettes, lavabos, robinets, loquets, poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs) plusieurs fois par jour.
- **Changement des sacs poubelles tous les jours après les avoir refermés** avec le cordon fourni à cet effet.
- **Lavage et désinfection des poubelles.**
- **Vérification régulière et réapprovisionnement** des distributeurs de savon et de papier.

4 - Internat

- **Pour l'ensemble des locaux, aération** de quinze minutes minimum plusieurs fois par jour.
- **Chambres : nettoyage, lavage et désinfection des surfaces** (mobilier, sol, surfaces verticales, poignées de portes et de fenêtres) en utilisant le produit nettoyant et désinfectant à la norme EN14476.
- **Douches et lavabos : Lavage et désinfection** des sols, surfaces verticales (panneaux de douche), lavabos, robinets, poignées de portes.
- **Sanitaires :**
 - **Lavage et désinfection** des sols, surfaces verticales, toilettes, chasses d'eau, lavabos, robinets, loquets, poignées de porte, interrupteurs.
 - **Nettoyage et désinfection obligatoires de tous les points de contact manuels** (chasses d'eau, assises de toilettes, lavabos, robinets, loquets, poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs) plusieurs fois par jour.
- **Circulations :**
 - **Nettoyage, lavage et désinfection des surfaces** (sol, surfaces verticales, rampes d'escalier, poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs) en utilisant le produit nettoyant et désinfectant à la norme EN14476.
 - **Nettoyage et désinfection obligatoires de tous les points de contact manuels** (rampes d'escaliers, poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs) plusieurs fois par jour.
- **Changement des sacs poubelles tous les jours après les avoir refermés** avec le cordon fourni à cet effet.

5 - Restauration scolaire

- **Aération a minima, toutes les heures, en permanence pendant le service dès lors que la température extérieure le permet.**
- **Nettoyage, lavage et désinfection des surfaces** (mobilier, sol, surfaces verticales, poignées de portes et de fenêtres, self) en utilisant le produit nettoyant et désinfectant à la norme EN14476.
- **Nettoyage et désinfection obligatoires de tous les points de contact manuels** plusieurs fois par jour et à minima après chaque utilisation.
- **Changement des sacs poubelles tous les jours après les avoir refermés** avec le cordon fourni à cet effet.



Annexe_4
CONSIGNES TRAVAUX PRATIQUES
COVID_19

Afin d'éviter la transmission de la COVID_19 durant la réalisation de travaux pratiques, il est impératif de suivre les consignes suivantes :

- 1. Se laver les mains au gel hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon pendant 30 secondes en entrant dans la salle.**
- 2. Nettoyer le clavier, la souris et l'équipement commun à l'aide de papier essuie-tout imbibé de spray désinfectant en début de séance.**
- 3. Se laver les mains au gel hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon pendant 30 secondes régulièrement durant la séance.**
- 4. Se laver les mains au gel hydro-alcoolique ou à l'eau et au savon pendant 30 secondes en sortant de la salle.**

N'oubliez pas qu'en respectant ces consignes, vous assurez votre sécurité et celle des autres.



Annexe_5
PROTOCOLE SECTION SPORTIVE ARBITRES
COVID_19

- **Les élèves de la Section Sportive Arbitres des lycées Pothier et Benjamin Franklin se déplacent, sur les différentes installations**, accompagnés par un des adultes intervenants sur celle-ci. (Monsieur Dignac, Madame Gaubert professeurs EPS des établissements, Madame Dumery, Monsieur Pelletier, intervenants Comité) afin de faire respecter les gestes barrières.
- **Les élèves se lavent les mains dès l'entrée de l'installation** (salle de cours, gymnase...)
- Un élève pratiquant un **exercice physique non collectif**, ainsi qu'un élève qui doit **utiliser son sifflet personnel** sera autorisé à retirer son masque en respectant les règles de distanciation.
- **Les ballons seront désinfectés** avant chaque utilisation et régulièrement pendant la séance.